

**Décembre 2011**

Voici la nouvelle édition du bulletin mensuel, il contient :

- Le compte-rendu de la réunion de novembre
- La situation des étudiants étrangers en France
- Près de 400 00 migrants refoulés aux portes de l'UE en 2010
- Soixante ans après la convention de Genève, que faire du droit d'asile ?
- Un point de vue sur nos sources d'information
- Invitation à la conférence de Vitré sur la laïcité.
- Le projet d'exposition « Hergé et la politique » - Extrait.

***La prochaine réunion mensuelle  
aura lieu***

***le mardi 13 décembre de 18 h à  
19h30,***

***dans les locaux de la FAL,  
45 rue du capitaine Maignan, à  
Rennes.***

Elle sera précédée d'une réunion du bureau, à 17h 30. Tous les ligueurs y sont cordialement invités.

**Ordre du jour de la prochaine  
réunion (cet ordre du jour sera  
précisé en réunion de bureau) :**

- Point sur nos récentes actions. Réflexion sur nos capacités actuelles de mobilisation et sur notre organisation.
- Rapport financier et bilan de l'année
- Le suivi des affaires en cours (Sans-papiers, scolarisation des enfants du voyage sur l'agglomération rennaise).
- Point sur nos combats et grandes causes actuels. (où en sommes-nous du Pacte pour les droits et la citoyenneté ?)
- Nos projets – Nos partenariats - Les conférences.
- Questions diverses.

## Compte rendu de la réunion mensuelle du 8 novembre 2011

Une dizaine de ligueurs sont présents.

**Présence de la section au festival Convergences culturelles** le 25, 26, 27 octobre sur la place de la Mairie sous un chapiteau, où seront représentées des associations militant dans le domaine des droits de l'Homme, du droit des « sans-papiers » notamment. Une fiche est distribuée pour lister les présents sur le stand mis à disposition de la LDH par la Mairie de Rennes. Du matériel d'information a été commandé auprès du siège à Paris par notre trésorier, Yves Quéau, pour faire connaître l'action de la LDH.

### Information

La section ayant été associée à une cellule d'information municipale sur la vidéosurveillance, une information publiée dans le Rennais a pu laisser croire que la Ligue était favorable à l'implantation de caméras de surveillance dans un certain nombre de lieux publics à Rennes. La section tient à rappeler sa position sur la question. Pour différentes raisons (utilité, coût, libertés publiques...) elle est opposée à la mise en place d'un tel dispositif. Une demande de rectification a donc été demandée aux autorités compétentes.

### Élections. Bulletin.

Les élections annuelles devaient avoir lieu. Il se trouve que notre président, Jean-Paul Durandet, est pour raisons de santé, dans l'impossibilité actuelle d'exercer sa charge. Un nouveau bureau a donc été élu, à l'unanimité des votants.

### Présidente : Annie Clénet.

Secrétaire : Boris Lazar.

Secrétaire adjoint : Jérôme Blanchot

Trésorier : Yves Quéau.

Vice-président(s) : Marie-Madeleine Flambard, Yves Treguer.

La section a élu Jean-Paul Durandet Président d'honneur.

### Bulletin.

Dans un souci d'économies, le bulletin sera diffusé par mail et par courrier postal pour les ligueurs ne disposant pas d'une adresse mail. ; Les listes de diffusion seront revues et mises à jour. Il est demandé à chacun, pour fournir le débat, de relever dans l'actualité des sujets susceptibles d'enrichir notre réflexion.

### Expo Hergé.

Une expo Hergé sera présentée à la MJC de Bréquigny, du lundi 20 février 2012 au vendredi 2 mars, à l'initiative de M Henri Duranlo, avec la participation de Pascal Ory, historien et spécialiste de la bande dessinée, et de notre camarade Françoise Morvan. Le sujet portera sur des aspects peu connus du célèbre auteur belge, en particulier sur son engagement politique avant et pendant l'Occupation.

### Dernière minute.

La conférence prévue avec S. Alizon, le 20 novembre à 11 heures est reportée à une date ultérieure, la conférencière étant souffrante.

## Les Présidents d'université s'élèvent contre la loi Guéant

Par L'EXPRESS.fr, publié le 21/09/2011 à 15:36

**Ils estiment que la circulaire du 31 mai visant à réduire l'immigration professionnelle ternit le devenir des étudiants étrangers en France. Selon eux il faudrait, au contraire allonger leur autorisation de séjour provisoire.**

La Conférence des présidents d'université (CPU) a jugé mercredi que la circulaire du 31 mai du ministre de l'Intérieur Claude Guéant visant à réduire l'immigration professionnelle était "très grave" pour les universités françaises et le devenir des étudiants étrangers en France.

Cette circulaire est "très très grave, car elle peut avoir des conséquences importantes pour notre enseignement supérieur. On rend la situation des étudiants étrangers difficile", a déclaré Louis Vogel, président de Paris-2 et de la CPU, lors de la conférence de presse de rentrée de cette dernière.

Les présidents d'université s'inquiètent surtout du fait que les étudiants étrangers ayant décroché en France un diplôme au moins de niveau master se voient refuser la possibilité d'y rester pour démarrer leur vie professionnelle.

### **Un allongement de l'autorisation de séjour**

Plutôt que de restreindre cette possibilité, ce que prévoit la circulaire, la CPU fait une proposition d'élargissement. "Consciente de l'apport des étudiants étrangers, bien formés, au développement des entreprises françaises et au développement

économique de leurs pays d'origine, la CPU est favorable à l'allongement à un an, contre six mois actuellement, de la durée de l'autorisation de séjour provisoire", selon cette proposition.

"La CPU s'élève contre toute mesure qui aurait pour objet ou pour effet de restreindre cette possibilité, expressément prévue par la loi", ajoute-t-elle. D'ores et déjà, les présidents d'universités craignent des effets négatifs de la circulaire: elle "détruit nos conventions" passées avec des universités étrangères, a assuré Louis Vogel.

### **Une crainte partagée par la Conférence des grandes écoles**

Avant cette prise de position universitaire, le président de la Conférence des grandes écoles (CGE), Pierre Tapie, avait lui adressé cet été un courrier à Claude Guéant exprimant des inquiétudes semblables.

Louis Vogel a rappelé qu'il y avait 280.000 étudiants étrangers en France (dont 40% du total des doctorants), ce qui en fait le troisième pays d'accueil après les États-Unis et l'Angleterre. "C'est une richesse", a-t-il dit



31 MAI 2011

Le ministre de l'intérieur,  
de l'outre-mer, des collectivités territoriales  
et de l'immigration

Le ministre du travail,  
de l'emploi et de la santé

à

Madame et Messieurs les préfets de région  
Mesdames et Messieurs les préfets de département

NOR L10C14M1454M1J

**Objet : Maîtrise de l'immigration professionnelle**

**Résumé :** Le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'adapter l'immigration légale aux besoins comme aux capacités d'accueil et d'intégration de la société française. Compte tenu de l'impact sur l'emploi de l'une des crises économiques les plus sévères de l'histoire, cet objectif implique une diminution du flux, conformément à l'objectif national annoncé récemment, en adoptant une approche qualitative et sélective. En effet, la priorité doit être donnée à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi aujourd'hui présents, qu'ils soient de nationalité française ou étrangère, résidant régulièrement en France. Il vous appartient donc de veiller à ce que les demandes d'autorisation de travail soient instruites avec rigueur. Cette rigueur doit être d'autant plus marquée que l'emploi visé ne nécessite pas de qualifications particulièrement élevées. La procédure de changement de statut (étudiants demandant un titre de séjour professionnel) devra faire l'objet d'un contrôle approfondi. L'exception prévue pour les étudiants qui sollicitent une autorisation provisoire de séjour dans le cadre d'une recherche d'emploi doit rester rigoureusement limitée. Le fait d'avoir séjourné régulièrement en France en tant qu'étudiant, salarié en mission ou titulaire d'une carte « compétences et talents » ne donne droit à aucune facilité particulière dans l'examen de la procédure de délivrance d'une autorisation de travail. Ces règles visent aussi à permettre de renforcer la lutte contre les employeurs qui méconnaissent les règles protectrices du droit du travail. Vous vous assurerez personnellement de la bonne application des présentes instructions, en organisant à votre niveau une réunion de cadrage spécifique.

**Textes de référence :**

Art L. 311-1, L.311-2, L. 311-8, L. 311-11, L. 313-14 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile;  
Art L.5221-1 et suivants et Art R. 5221-1, R. 5221-4, R.5221-20, R. 5221-32 du code du travail  
Circulaire DPM/DMI2/2007/323 du 22 août 2007 relative aux autorisations de travail  
Circulaire IMIK 0900092C du 24 novembre 2009 relative à la délivrance de la carte de séjour temporaire portant la mention « salarié » ou « travailleur temporaire » au titre de l'admission exceptionnelle au séjour.

Par circulaire du 22 août 2007 citée en référence, votre attention était appelée sur les modalités d'application des dispositions relatives à la délivrance des autorisations de travail en vue de l'introduction de travailleurs étrangers. Il apparaît nécessaire, aujourd'hui, d'adapter les directives à suivre en matière d'immigration professionnelle aux changements enregistrés, depuis, sur notre marché du travail.

## Étudiants étrangers : la faute de la France

**Depuis trois mois, des centaines de diplômés étrangers se voient refuser un permis de séjour**

*Éditorial du monde du 16-11-2011, mis à jour le 17-11-2011*



Claude Guéant est un homme méthodique et déterminé. En avril le ministre de l'intérieur a annoncé son intention de faire baisser de 10% (20 000 sur 200 000) le nombre d'immigrés entrant légalement en France chaque année. En mai, il a concentré ses efforts sur l'immigration de travail et enterré la politique d'immigration choisie prônée depuis 2007 par le chef de l'Etat :

“Contrairement à une légende, il est inexact que nous ayons besoin de talents, de compétences” issus de l'immigration.

Le 31 mai enfin, il a signé avec son collègue du travail, Xavier Bertrand, une

circulaire visant à appliquer de la manière la plus stricte la loi de 2006 sur l'immigration professionnelle. Concrètement, il est demandé aux préfets de vérifier qu'aucun salarié français n'est susceptible d'occuper cet emploi avant d'accorder un statut de salarié à un étudiant étranger, diplômé d'une université ou d'une grande école française et recruté par une entreprise.

L'effet de cette circulaire a été rapide : depuis trois mois, des dizaines, des centaines même, de diplômés étrangers, issus pour certains des plus grandes écoles françaises (Polytechnique, HEC, Essec, Sciences Po...) et que de grandes entreprises voulaient embaucher, se voient refuser un permis de séjour.

Rien n'a fait fléchir le ministre de l'intérieur. Ni le cri d'alarme de la Conférence des grandes écoles, inquiète de voir “l'attractivité de la France et de son enseignement supérieur” sévèrement écornée. Ni la mise en garde de la Conférence des présidents d'université, qui juge “très grave” le préjudice ainsi porté aux conventions passées avec les universités étrangères.

Pas davantage l'émoi de l'Association française des entreprises privées, qui ne comprend pas que la France se prive de talents qu'elle a elle-même formés et qui seraient précieux dans la compétition économique mondiale. Encore moins la colère des diplômés étrangers déboutés - et dégoûtés - ou les critiques des sénateurs socialistes exprimées dans une proposition de résolution déposée le 15 novembre.

Ce n'est pas tout. En septembre, la ministre du budget, Valérie Pécresse, a rappelé à Claude Guéant la "stratégie d'attractivité universitaire" de la France. Son successeur à l'enseignement supérieur, Laurent Wauquiez, a été on ne peut plus clair, y compris dans ces colonnes, le 7 octobre : "Ces jeunes formés chez nous et sur lesquels on a investi sont des ambassadeurs pour la France, à vie. La France doit continuer d'attirer les talents." Et le ministre précisait que, dans un domaine aussi stratégique que celui des ingénieurs,

la France forme 30 000 diplômés par an, alors qu'elle en aurait besoin de 40 000.

Claude Guéant n'en a cure. A cinq mois de la présidentielle et sous la pression du Front national, seule compte, désormais, la baisse du chiffre de l'immigration en France. Sur l'air bien connu de "La France aux Français". Peu importe que cela soit contraire aux intérêts du pays et de ses entreprises. Peu importe, semble-t-il, que ce ne soit pas seulement incohérent, mais honteux.

Pétition pour le retrait de la Circulaire du 31 mai

Les conséquences de la circulaire du 31 mai sont lourdes tant pour le rayonnement culturel de la France que pour la compétitivité internationale de ses entreprises.

**Ensemble, signons la pétition en ligne pour le retrait de cette circulaire :**

[http://www.petitions24.net/pour\\_le\\_retrait\\_de\\_la\\_circulaire\\_du\\_31\\_mai](http://www.petitions24.net/pour_le_retrait_de_la_circulaire_du_31_mai)

## Étudiants étrangers, la France renvoie, l'Allemagne accueille.

31/10/2011- 13h17 par Marc Meillassoux (Berlin)

Source : *Myeurop.info*. Regarder ailleurs, mieux comprendre ici

La France a décidé de limiter le nombre d'étudiants étrangers et leur interdire de rester en France quand ils sont diplômés. Une aubaine pour l'Allemagne qui doit faire face à sa pénurie de main d'œuvre qualifiée. Résultat immédiat: diplômes français en poche, ces étudiants sont particulièrement bienvenus outre-Rhin.

Malgré un demi-siècle d'union, le couple franco-allemand n'est décidément plus sur la même longueur d'onde. Même s'il faut bien admettre que les situations sont diamétralement opposées, la question de l'immigration de travail est un nouvel exemple de politiques économiques divergentes.

La polémique née en France après les nouvelles orientations de politique migratoire en avril dernier a rapidement été vue comme une opportunité en Allemagne pour attirer une main d'œuvre qualifiée qui se fait de plus en plus rare. Le 29 septembre a été voté au Bundestag une "loi de reconnaissance des diplômes et des qualifications" obtenus à l'étranger. Tout étudiant extra-communautaire peut désormais faire valoir ses acquis et compétences sous un délai de 3 mois à travers une procédure simplifiée.

« Cette loi montre l'impulsion majeure en faveur de l'intégration, un puissant renforcement de la cohésion sociale et un signe de bienvenue sans ambiguïté à destination des migrants, » s'est félicitée Maria Böhmer, ministre déléguée à la Migration, aux Réfugiés et à l'Intégration.

La ministre ne cache pas sa satisfaction « "Même des pays très ouverts à l'immigration comme les États-Unis et le Canada ne disposent pas d'une législation sur la reconnaissance des diplômes étrangers".

### Une aubaine pour Berlin

En Allemagne, les étudiants étrangers non-européens peuvent, en effet, obtenir du Bureau de l'Immigration (Ausländerbehörde) un titre de séjour d'une durée d'un an après leurs études, période pendant laquelle ils peuvent rechercher un emploi. L'étudiant devra cependant prouver qu'il dispose des ressources financières suffisantes durant la période de recherche d'emploi. En dehors de cette prolongation d'une année, le jeune diplômé non-européen est autorisé à rester sur le territoire allemand 90 jours supplémentaires sans visa de travail

Des moyens humains ont également été prévus: des associations comme l'AGEF (Arbeitsgruppe Entwicklung und Fachkräfte), regroupant des experts de la migration et de la coopération, accompagnent les jeunes étudiants étrangers dans leurs démarches administratives et leur insertion professionnelle.

Derrière ce dispositif se cache pourtant un pragmatisme de circonstance : l'Allemagne souffre d'un manque criant de main d'œuvre qualifiée et hautement qualifiée (cf. Notre article sur la pénurie d'ingénieurs en Allemagne). Dans un rapport de l'OCDE paru en septembre, la part des travailleurs hautement qualifiés a augmenté en Allemagne durant les dernières décennies, mais beaucoup moins que dans les autres pays industrialisés.

Récemment, Brigitte Ederer, membre du comité de direction de Siemens, estimait ainsi à 14.000 le manque en employeurs qualifiés d'ici à 2020 pour le conglomérat allemand... Aujourd'hui, la priorité est donnée aux ingénieurs (notamment la mécanique automobile et l'informatique) et aux médecins, mais en tout ce sont quelques 300.000 étudiants qui sont potentiellement concernés par la nouvelle loi Allemande.

### **Schizophrénie française**

A l'inverse, en France, le ministre de l'Intérieur a choisi de restreindre les métiers concernés par l'immigration "choisie", arguant d'un taux de chômage en France exceptionnellement élevé (9,7% pour la France métropolitaine, Insee août 2011). Claude Guéant, qui a toujours fait de la lutte contre l'immigration clandestine une priorité, souhaite désormais réduire l'immigration légale (immigration "de travail", étudiants, regroupement familial et réfugiés politiques).

Résultat, les titres de séjours pour les ressortissants étrangers et les permis de travail subissent cette année un coup d'arrêt brutal. Les étudiants étrangers se défendent pourtant de prendre le travail des Français.

« Non, ce n'est pas vrai, nous ne prenons pas les emplois des Français. Faire croire cela, c'est faire de la démagogie. Nous ne pouvons postuler aux postes que si ceux-ci ne sont pas pourvus. Et si l'on est recruté dans une entreprise, c'est que l'entreprise a des besoins et que nous répondons à ceux-ci, » martèle Nabil Sebti, porte-parole du Collectif du 31 mai, diplômé d'HEC et désormais illégal en France.

Même au sein de l'UMP, le virage adopté par la France ne fait pas l'unanimité. Si la nouvelle orientation aurait pu se justifier au lendemain de la campagne présidentielle du candidat Sarkozy en 2007 – avec



comme thème phare la lutte contre l'immigration - les revirements successifs de ces dernières années laissent perplexes.

Les étudiants étrangers concernés sont, eux, amers et soulignent qu'ils ont été

"trompés" par un pays qui les a acceptés comme étudiants, leur laissant miroiter une carrière en France avant de les refuser au moment du changement de statut d'étudiant à travailleur.

## Près de 400 000 migrants refoulés aux portes de l'UE en 2010

**Près de 400 000 migrants ont été empêchés en 2010 de rejoindre l'Union européenne, qui continue de renforcer l'externalisation, voire la privatisation des contrôles aux frontières, selon le dernier rapport du réseau Migreurop. Cette troisième enquête, intitulée "[Aux bords de l'Europe : l'externalisation des contrôles migratoires](#)", s'intéresse particulièrement au sort des migrants à la frontière orientale de la Turquie avec l'Iran et aux "passagers clandestins" à bord des bateaux de la marine marchande.**

"En 2010, plus de 393 000 ressortissants extracommunautaires ont essuyé un refus d'entrée aux frontières extérieures de l'Union européenne : 336 789 aux frontières terrestres, 50 087 dans les aéroports et 6 704 aux frontières maritimes", détaille le rapport

### "PASSAGERS CLANDESTINS"

Migreurop regroupe une quarantaine d'associations européennes et africaines militant pour le droit d'émigrer. Le réseau a fait le choix de s'intéresser aux "passagers clandestins" des navires de la marine marchande "parce que ces situations révèlent un transfert de responsabilité de l'autorité publique vers les acteurs privés sur les plans des contrôles frontaliers et de la prise en charge des migrants interceptés", explique-t-il.

LEMONDE.FR avec AFP | 21.11.11 | 14h27

Il a mené son enquête dans 23 ports situés dans sept pays de l'UE (Allemagne, Bulgarie, Chypre, Espagne, France, Italie, Pays-Bas) et dans un pays du Maghreb (Maroc). Depuis la mise en place en 2004 du code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires, conséquences des attentats du 11-septembre, le nombre de ces "passagers clandestins" a diminué du fait des contrôles plus sévères dans les ports où les conteneurs doivent être plombés.

Résultat : les migrants voyagent dans des conditions qui mettent leur vie en péril. Mais, comme la plupart des pays refusent de les laisser débarquer, ils poursuivent parfois leur périple, "trimballés de port en port, enfermés dans une cabine, sans possibilité d'en sortir". Quand les "clandestins" peuvent être expulsés, "des agents privés (sociétés de sécurité et de gardiennage) sont fréquemment mobilisés" au mépris des législations nationales, qui confient à la police et à la gendarmerie les missions de "recherche, arrestation et consignation de migrants en situation irrégulière", dénonce Migreurop.

En Turquie, à la frontière avec l'Iran, une zone militarisée à plus de 2 500 mètres d'altitude, les migrants "sont exposés à des traitements inhumains aussi bien de la part des passeurs que des autorités turques qui les arrêtent et les placent dans les geôles".

## Soixante ans après la convention de Genève, que faire du droit d'asile ?

Point de vue- LEMONDE.FR- 28.07.11• Mis à jour le 28.07.11

par Michel Agier, ethnologue et anthropologue

**C'est au lendemain de la seconde guerre mondiale, avec ses trente millions de déplacés de force, et après le drame de la Shoah et ses six millions de morts, qu'à l'initiative des États-nations européens fut adoptée à Genève, le 28 juillet 1951, la convention des Nations unies définissant le statut de réfugié.**

Son article premier stipulait :

*"Le terme 'réfugié' s'appliquera à toute personne (...) qui craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner."*

Le droit d'asile, au principe du statut du réfugié, avait été inscrit quelques années plus tôt, dans la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. A lire de près ces deux textes à vocation universaliste, on mesure le gouffre qui les sépare de la politique d'asile des pays européens aujourd'hui.

Rétrospectivement se dévoile ainsi la relativité de l'universalisme – une relativité toute politique en l'occurrence : l'adoption de la convention de Genève de 1951 s'inscrivait dans le nouveau contexte de la guerre froide qui culmina avec la construction du mur de Berlin en 1961. L'Ouest endossait la posture du monde libre et créait le cadre général au sein duquel prenait sens l'accueil de tous ceux qui étaient renvoyés par le bloc soviétique ou parvenaient à s'en échapper.

Puis les décolonisations, la fin de la guerre froide et la mondialisation accélérée ont marqué la période allant de 1960 à 2000 : un tournant radical s'est produit dans les sphères gouvernementales européennes, vers une conception et une gestion de plus en plus classificatoires et fragmentées des "autres" (réfugiés, migrants, étrangers...). Dès les années 1960, les principaux pays européens conçoivent une politique anti-migratoire qui sera mise en œuvre progressivement, d'abord dirigée contre les "indigènes" et "sujets" des anciennes colonies, ou leurs descendants, puis en général vers tous les migrants des pays du Sud. Si le droit des réfugiés semble avoir un temps résisté à cette politique montante de repli sur soi des pays riches (par exemple pour ce qui concerne les réfugiés angolais, vietnamiens ou afghans des années 1970-1980), c'est l'attitude sécuritaire qui s'impose quand la mondialisation s'accélère. Sur les ruines de l'affrontement Est-Ouest, les années 1990 voient en effet les zones les plus prospères de la planète chercher à contrôler une géopolitique devenue mondiale, et non plus régionale ou inter-nationale. Selon une vision idyllique et apparemment humaniste de la fin de la guerre froide, certains croient voir venir la "fin de l'histoire" et l'avènement de l'humain unifié, dans un monde homogène et obsédé par le consensus, ou un "village planétaire". En fait, et selon un paradoxe juste apparent, l'unité proclamée de la planète va se faire au détriment de ses "restes" : des millions de vies en reste ("wasted lives" selon Z. Bauman) de plus en plus nombreuses et diverses sont rejetées et plus ou moins visibles à cette échelle-là, planétaire.

Dans ce nouveau cadre, celui d'une mondialisation fragmentaire et inégale, ce sont les pays du Sud qui fournissent, par comparaison, le plus grand contingent de vies fragiles et d'indésirables. L'argument prophylactique et sécuritaire – se protéger

d'une "misère du monde" soi-disant envahissante – trouve sa place dans ce contexte-là et se substitue à la rhétorique universaliste, devenue encombrante alors même qu'elle devrait trouver dans l'échelle de la planète le périmètre naturel de son action. La compassion – souffrir soi-même du spectacle de la souffrance de l'autre – devient une vertu officielle qui a pour fin de déléguer au loin et aux organisations non gouvernementales le soin de gérer les indésirables. Le gouvernement humanitaire et sans citoyens qui se développe dans ces hors-lieux qu'une frontière renforcée sépare des zones les plus riches et mondialisées, porte en lui la garantie de leur maintien à l'écart, et ainsi d'une paix humanitaire autant injuste qu'intenable. Ces derniers mois la réaction européenne aux printemps arabes fut de ce point de vue un cas d'école. En particulier lorsque le 11 mars 2011 à Bruxelles le président français Nicolas Sarkozy, s'appuyant sur une prétendue menace d'invasion migratoire en Europe, a proposé à ses collègues européens la création en Afrique du Nord de "zones humanitaires" pour "contrôler tranquillement les flux migratoires", accrochant ainsi la bannière humanitaire aux velléités politiques de contrôle de la mobilité humaine...

A partir de la fin des années 1990 et jusqu'à aujourd'hui, les principaux gouvernements européens se sont appuyés sur le "scandale" de l'existence durable – et surtout visible – du centre de transit et d'hébergement de la Croix-Rouge de Sangatte (1999-2002) pour mieux coordonner leurs actions contre des migrants dont bon nombre pouvaient se réclamer du droit d'asile. Il fut alors question de supprimer ou réformer la convention de Genève, ce qui finalement n'a pas été fait pour ne pas afficher publiquement le fait que le droit d'asile et le statut de réfugié étaient devenus dérangeants pour ces politiques.

Les politiques restrictives à l'égard des migrations ont eu pour effet de favoriser tant l'immigration dite "clandestine" que la suspicion à l'égard du droit d'asile. Devenir réfugié apparaît comme une sorte de privilège dérisoire, mais désiré, éventuellement négociable. Pour écarter et tenir à distance ce droit "universel" de

l'asile sans le supprimer officiellement, des modalités du traitement de l'asile et de l'immigration hors des frontières de l'Europe ont été adoptées par les pays européens. Et des "accords de réadmission" se sont multipliés entre l'Union européenne – ou certains des pays-membres – et des pays de provenance des migrants (Libye, Sri Lanka, Pakistan, Albanie, Maroc, Sénégal, etc.) pour pouvoir renvoyer sans délai les gens dans ces pays, contre le principe de la Convention de Genève de 1951.

Dans ce cadre soupçonneux et dominé par la peur de l'étranger – un nouvel étranger, global et sans identité –, le droit d'asile est devenu inséparable des politiques de contrôle des flux migratoires : en Europe le taux d'acceptation des demandes d'asile est passé de 85 % au début des années 1990 à moins de 15 % au milieu des années 2000. Et le 20 juin 2011, le haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés, António Guterres, a déclaré : "*La dynamique globale de l'asile est en train de changer. Le nombre de demandes d'asile dans les pays industrialisés est beaucoup plus bas qu'il y a dix ans*". Le même jour, le HCR annonçait qu'en 2010 "80 % des réfugiés dans le monde avaient été hébergés dans des pays en développement".

La dernière période a vu se développer un anti-universalisme au nom du pragmatisme et de la soi-disant *real politik*. Si dans le même temps l'universalisme s'est aussi développé, c'est de manière de plus en plus théorique et délocalisée (dans les débats intellectuels ou parmi les organisations et les assemblées internationales), et ce fut sans véritable effet gouvernemental ; car son lieu étant le monde entier, il n'y a toujours trouvé que les États-nations, sans territoire propre donc. Son contraire, lui, s'est incarné sur le terrain de la gouvernance territoriale, qui est précisément celle des États-nations. Les gouvernements nationaux semblent trouver tout le fondement de leur légitimité dans l'opposition à la mondialisation, voire dans la "protection" des populations contre les effets néfastes de cette mondialisation. Le réfugié, le migrant dit "clandestin" ou le sans-papiers représenteraient ainsi la face négative d'une mondialisation moins visible

sur les autres plans. Mais cette place symbolique de l'indésirable est celle d'un étranger global au sens où, ne trouvant de place nulle part, son altérité reste inexplorée : le mur qui le tient à l'écart empêche toute expérience de cette altérité. On sait pourtant que le monde en tant que contexte commun existe bien sur les plans économique, financier, communicationnel, médiatique ou politique. Les États ayant déjà cédé sur l'essentiel de leurs prérogatives, tout se passe comme si leurs gouvernants retrouvaient jouissance pleine et entière de leur souveraineté dans la lutte contre la mondialisation humaine et contre ses plus fragiles manifestations : le corps des migrants les plus pauvres et des réfugiés, ou leurs descendants. À armes inégales, la puissance publique traque des individus et fait tenir désormais dans cette police désincarnée tout le sens de l'État. Cette (im)puissance s'énonce dans une nationalité dont la frontière devrait être sans cesse colmatée. Triple frontière. Celle du lieu : c'est le périmètre géographique et juridique de la nation avec ses traductions dans le rétablissement des contrôles aux frontières (jusqu'au sein de l'Europe de Schengen comme on l'a vu récemment) et dans les objectifs chiffrés à l'avance de "reconduites à la frontière" des étrangers. Celle de la culture, qui inclut par exemple, en France, les pratiques religieuses, vestimentaires ou alimentaires. Celle enfin de l'identité nationale promue contre ses altérations venues de l'extérieur et de l'intérieur, ce qui finit par ouvrir la voie

largement aux conceptions ethno-nationales voire raciales. La virulence raciste, en France, des ministres de l'intérieur successifs depuis 2007 n'est donc pas anecdotique mais bien une part de leur fonction gouvernementale. Plus généralement, le tournant anti-universaliste des États européens a favorisé dans les années 2000 la montée des extrêmes-droites qui confortent celui-ci en retour.

L'asile est un idée à double face : dérangeante aujourd'hui pour les États-nations qui veulent se protéger des zones du monde les plus précaires et troublées, il représente l'ultime recours autorisant des personnes en danger dans des pays lointains à se déplacer... au risque de leur renvoi, de leur enfermement ou même de leur mort (selon le HCR, 1 500 personnes sont mortes noyées en Méditerranée entre janvier et juin 2011 alors qu'elles tentaient de rejoindre un asile européen).

Faut-il enterrer ou modifier la convention de Genève au motif que le droit d'asile et le statut de réfugié n'auraient presque plus d'effets pratiques ? On peut au contraire s'en saisir et tenir plus que jamais au mot et à l'idée d'asile. Avec quelques autres qui peuvent lui être associés – "*hospitalité*" sur le plan anthropologique, "*droit naturel*" sur le plan juridique, "*monde commun*" sur le plan philosophique... – ces mots sont opposables à ceux qui prévalent aujourd'hui. Il s'agit non pas de changer le droit mais de changer la politique.

---

## Quelques réflexions sur la question d'une information de qualité dans notre combat pour les droits de l'Homme

*Par Boris Lazar*

Pourquoi ces réflexions aujourd'hui alors que cette question est une question récurrente ? Lors de notre dernière réunion une camarade à l'occasion d'un échange rapide sur la situation en Lybie et le retour de la charia a rappelé que nous nous étions un peu fait berné par les grands médias sur ce qui s'était passé et nous a incité à aller sur le site Investig'actions. Ce que j'ai fait et j'en parlerais un peu plus loin.

Dans notre combat pour les droits de l'homme l'information est indispensable mais quels sont nos outils ? La presse écrite n'est guère en bonne santé, elle vit de la de la publicité et si elle est trop critique la sanction tombe, elle est de plus en plus distribuée gratuitement par des groupes financiers. La télévision mis à part de rares émissions reléguées en fin de soirée est pour l'essentiel un colossal outil d'abêtissement, la radio est parfois un peu plus intéressante. Il y a bien sur quelques journaux indépendants le Canard enchaîné ou Charlie Hebdo indispensables poils à gratter mais sans beaucoup d'analyse, le Monde diplomatique de meilleure facture, quelques revues. Quand à l'audio visuel il y a là aussi quelques émissions cultes - Mermet sur France-Inter, Taddei à la Télévision, C dans l'air- sont plus riches . .. Et même dans ce cas là on retrouve toujours le même panel d'intellectuels qui ont un avis sur tout, Coluche aurait dit qui ont surtout un avis. Ceci étant il ne faudrait pas jeter le bébé avec l'eau du bain et un journal comme le Monde reste un bon media d'information écrite.

Il y a aujourd'hui cependant d'autres sources d'informations : celles que nous fournit le Net.

Il ya quelques années en 1998 Pierre Carles avait tourné un documentaire assez passionnant sur la collusion « sociale » plus que « malhonnête » entre journalistes. La façon dont il avait traité lui ainsi que son

film par les grands medias l'avait amené à travailler avec l'Acrimed (Action-CRItique-MEDias). Cette association est née lors du mouvement social de 1995, dans la foulée de l'Appel à la solidarité avec les grévistes et a choisi d'être un observatoire des médias réunissant des journalistes et salariés des médias, des chercheurs et universitaires, des acteurs du mouvement social et des « usagers » des médias. Tout cela au service d'une critique qui se veut indépendante, radicale et intransigeante. Cette association possède bien entendu un site <http://www.acrimed.org/>.

J'en reviens maintenant au début de mon propos, au site Investig'actions et au pilonnage auquel a été soumis le citoyen lambda tout au long de ces six mois d'intervention en Lybie. Il n'y a pas eu dans la presse qu'elle soit écrite ou audiovisuelle grand monde pour en discuter le bien fondé. Il ne s'agit pas de défendre celui qui après avoir été sans doute un révolutionnaire est devenu un fou sanguinaire largement aidé par un bon nombre de pays occidentaux – rappelons nous la France et l'accueil qui lui a été fait en 2008 – ainsi que par la Chine, les États Unis , etc. Il s'agit de réfléchir à ce qu'il a été, ce qu'il a apporté à son pays, en particulier aux femmes, de comprendre comment et à quel moment tout cela a basculé et pourquoi ? Au lieu de cela nous avons été soumis à une désinformation bien orchestrée, le général BHL en chef d'orchestre – il est devenu plus discret depuis que la charia a été proclamée- ce qui a évité de se poser un certain nombre de questions. De ce point de vue ce site d'Investig'actions <http://www.michelcollon.info/> est un exemple intéressant. Il présente en effet un point de vue assez différent sur ces événements, et fait le lien entre cette « intervention » et d'autres qui ont eu lieu dans un passé plus ou moins récent.

Il faut cependant rester méfiant et croiser toutes les informations à notre disposition, faire fonctionner notre sens critique, afin de vérifier les affirmations. En particulier ce site est très personnalisé contrairement au précédent qui est me semble-t-il plus associatif, le nom l'indique puisqu'il s'agit du site d'un journaliste, Michel Collon. Il est alors intéressant d'en savoir un peu plus, et on s'aperçoit que ce journaliste semble manifester un anti-américanisme quasiment pathologique, et d'analyser ses arguments. Cela le conduit parfois à quasiment défendre le pouvoir syrien qui vient en quelques mois de tuer plus de 3000 citoyens en parlant de complot américain. J'ai également réécouté les émissions de Taddei « Ce soir ou

jamais » dans laquelle il est intervenu. C'est quelqu'un qui monopolise la parole, ne laisse parler aucun invité sur le plateau et n'accepte aucune contradiction. C'est un peu contradictoire avec une volonté de bonne information. Il n'en reste pas moins qu'il y a matière à réfléchir dans son argumentation.

J'ai évoqué là des sites gratuits mais il en existe d'autres comme Rue 89 ou payants comme par exemple « Arrêt sur images » ou Mediapart.

Ce texte est un point de vue et n'engage naturellement que moi que moi.

Boris LAZAR

## Conférence-Débat sur la laïcité à Vitre « Vers une refondation laïque de la République : des principes au programme ».

*La laïcité ne resurgit pas dans le paysage politique et citoyen par hasard ; elle doit occuper toute sa place dans une approche refondée, acceptée, portée par nos convictions et en harmonie avec l'environnement social, culturel et politique du XXI<sup>e</sup> siècle.*

**Luis Miguel VALLEJO**, Proviseur du lycée Bertrand d'Argentré, Vitré  
**Gérard MOREAU**, Président de la Ligue de l'enseignement - FAL 35 :  
**Jean-Paul DURANDET**, Président de la Ligue des Droits de l'Homme, section de Rennes

avec la participation de la ville de Vitré

ont le plaisir de vous inviter à la conférence

**VERS UNE REFONDATION LAIQUE DE LA REPUBLIQUE :  
DES PRINCIPES AU PROGRAMME**

par **Henri PENA-RUIZ**

Philosophe, écrivain, Maître de Conférences à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris,  
professeur de khôgne au lycée Fénélon à Paris, ancien membre de la commission Stasi.

**Lundi 12 décembre 2011, à 20 h 30**

au Centre Culturel Jacques Duhamel – Auditorium Mozart  
6, rue de Verdun, Vitré





## Hergé, son engagement politique, avant et pendant l'Occupation

**« Tintin, c'est moi » dit à quel point Hergé se reconnaît dans son œuvre qui se révèle très politique.**

Ainsi, l'album en noir et blanc du Lotus Bleu, dès 1936, prononçait une quasi déclaration des Droits de l'Homme : « Tous les Blancs ne sont pas mauvais, mais les peuples se connaissent mal » ; quant aux Bijoux de la Castafiore, l'album de 1963 semble aujourd'hui répondre au discours de Grenoble de juillet 2010 : si pour la police, Roms ou Tziganes, « ces gens sont tous des voleurs ! », pour Tintin « ce n'est pas parce que ce sont des Bohémiens que vous avez le droit de les soupçonner. »

Vendu à plus de 230 millions d'albums dans le monde, Hergé est un auteur sympathique et son héros universel, du moins depuis la Libération et le lancement du Journal de Tintin (de 7 à 77 ans). Avant ce nouveau départ d'Hergé, les Aventures de Tintin formaient la conscience politique de la jeunesse. Tintin était Belge, au service de l'abbé Wallez, directeur du Vingtième Siècle, journal catholique doctrinaire qui affichait son admiration pour Mussolini ; puis au service du Soir, grand quotidien collaborationniste réquisitionné pendant l'Occupation.

« Je conviens que moi aussi j'ai cru que l'avenir de l'Occident pouvait dépendre de l'Ordre nouveau » reconnaît Hergé, qui sera finalement blanchi par William Ugeux, président du Comité des chefs de réseaux de la Résistance belge : « C'était un maladroit plutôt qu'un traître et un candide sur le plan politique ».

Candide ? Cette expo prétend au contraire démontrer la maîtrise d'Hergé dans son engagement politique. Le Soir, 29 janvier 1941, Léon Van Huffel écrit « nous ne pouvons plus nous contenter, comme autrefois, d'exclure le Juif de certains leviers de commande de la vie publique. Nous devons le considérer comme un étranger d'une race opposée

*Par Henri Doranlo*

à la nôtre et ne point mélanger notre sang avec le sien (...) L'époque de l'antisémitisme social est révolue ; aujourd'hui, s'ouvre dans toute l'Europe l'ère de l'antisémitisme racial. » Dans ce contexte, Hergé illustre les Fables de Robert de Vroylande, dont l'une moque les Juifs, et fait encore rire d'eux dans un gag de l'Etoile Mystérieuse. Mais pas seulement, « il est question, entre autres, de la rivalité pour le progrès entre l'Europe et les États-Unis » (Numa Sadoul, Entretiens avec Hergé), l'Europe étant représentée par les pays de l'Axe et les États-Unis par un financier juif antipathique. L'Etoile Mystérieuse illustre dans le ciel l'approche du Grand Soir européen : les prophètes de malheur et les scientifiques se sont trompés, l'hégémonie allemande ne sera pas l'Apocalypse annoncée. Moins de trois semaines après la fin de l'histoire parue en strips quotidiens dans Le Soir, le port de l'étoile est imposé (rafles à Bruxelles) et Jam illustre un dessin à la une du Soir : « Vois-tu, Goldstein, avec ma barbe, l'étoile est cachée et personne ne se doute que je suis Juif ! » Jam sera condamné à mort, puis gracié, à la Libération.

Les publications d'Hergé au service d'auteurs engagés comme Raymond De Becker (choisi par les Allemands pour diriger Le Soir) ou Léon Degrelle (fondateur du mouvement rexiste, initiateur d'une Brigade SS Wallonie) révèlent un illustrateur en parfaite sympathie avec les valeurs de l'extrême-droite catholique. Fasciste mais pas nazi néanmoins puisqu'il ne suivra pas Degrelle dans cet extrémisme-là.

Cette expo, inédite, fait apparaître un Hergé méconnu, replacé dans son contexte historique avec une riche documentation d'époque, et ouvre le débat sur « l'écriture » de l'histoire contemporaine : Hergé candide ? Éponge de son siècle ? Sous l'influence de son entourage ? ... Hergé, qui se serait donc naïvement fourvoyé pendant

l'Occupation, est resté suffisamment lucide à parution de l'Etoile Mystérieuse en album pour supprimer dans un premier temps le gag des Juifs, puis faire disparaître le drapeau ennemi américain à la Libération, et modifier le nom du financier juif Blumenstein. Tintin au Congo, en Amérique... bien des albums

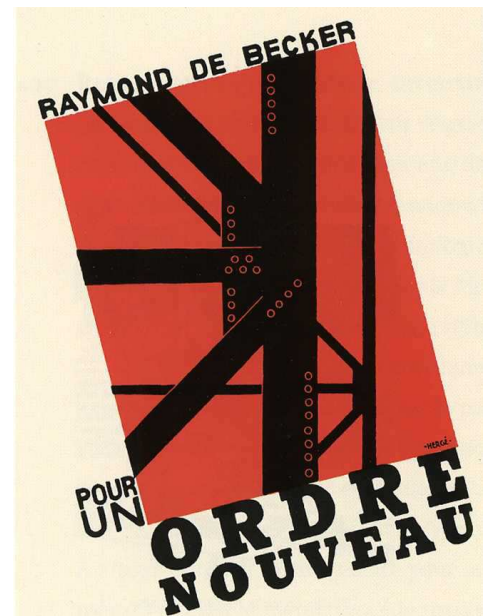
ont été « tolettés » pour faire de Tintin le héros universel et sympathique que nous aimons. Hergé est un intouchable héros de la nation, aussi emblématique pour la Belgique que le Manneken-Pis pour Bruxelles. Ce ne sera pas tuer Hergé que rendre justice à l'histoire.

### Un aperçu de l'engagement politique d'Hergé

L'engagement politique d'Hergé demeure tabou à ce jour pour préserver intact le Mythe de Tintin, emblème de la nation belge et berceau de la bande dessinée européenne. On ne juge Hergé qu'à la lumière de Tintin et Milou - innocente - bande dessinée enfantine. Ses dessins politiques, parus dans les revues ultra-catholiques de droite, restent dans l'ombre, peu évoqués par les biographes et partiellement publiés.



1940, pendant l'Occupation de la Belgique, Tintin filme les actualités : manchette d'Hergé parue dans « Le Soir Jeunesse », le supplément jeunesse (dont Hergé est rédacteur en chef) du quotidien « Le Soir », organe de la propagande allemande. Le rédacteur en chef du quotidien « Le Soir », Raymond de Becker, est un ami de longue date : en 1931, Hergé illustre la couverture de son livre « Pour un Ordre Nouveau ».



A la Libération, Tintin devient un héros universel et les albums parus sont expurgés, certaines vignettes sont refaites. Jusqu'à la fin de la guerre, Tintin était Belge, royaliste, catholique, engagé contre le Juif et la Franc-maçonnerie. En dénonçant l'ensemble des financiers corrompus (« Le Sifflet », mai 1929, cinq mois avant « Tintin au pays des Soviets »), Hergé discrédite les partis politiques établis autant qu'il combat les socialo-communistes. Les uns comme les autres sont la cause de tous les désordres sociaux et des guerres.